

Nouvelles de terrain

Informations générales et coordination d'équipe

Nous avons publié notre [rapport annuel](#), et nous l'avons envoyé à nos principaux partenaires

En 2019 nous avons mis en place plusieurs nouveaux projets : collaboration avec Unisanté (CHUV) pour améliorer l'accès aux soins pour les victimes, location de 3 studios de transition, mise en place d'un nouveau système de récolte de données et refonte du site web. Nous avons aussi eu plusieurs changements au sein de l'équipe. Malgré ces difficultés et ces défis, les résultats sont restés stables : 1488 entretiens de suivi et 56 entretiens de détection. 63 victimes prises en charge dont 12 en procédure d'asile. 48 victimes de prostitution forcée, 12 victimes d'exploitation de la force de travail, 3 victimes d'activités illicites forcées.

Concernant la coordination d'équipe, nous sommes en train de finaliser un travail sur « les marches à suivre dans le suivi des victimes ». Nous avons rédigé des fiches résumant les étapes et procédures inhérents les différentes démarches (demande de permis, recherches de logement, accès aux soins et assurance maladie ; etc.). Ce travail pourrait déboucher sur un manuel pratique pour faciliter le suivi des victimes et la formation de nouveaux collaborateurs. Un document « marches à suivre » a aussi été adopté pour l'équipe de veilleuses afin de mieux préciser leurs tâches durant les soirées et les week-ends. Nous avons aussi pour objectif de mieux structurer le travail des IS avec des moments définis pour accomplir les démarches administratives et des moments accordés aux entretiens/accompagnements et à la gestion du foyer. En parallèle, suite aux dispositions prises durant la pandémie, une réflexion sur la gestion du foyer est menée par l'équipe afin de s'approprier le cadre et proposer des éventuels ajustements.

Hébergement et prise en charge des victimes

29 victimes ont bénéficié d'un hébergement en 2019. Après la crise et durant la phase de confinement plusieurs victimes ont été hébergées dans une structure mise en place par la Protection civile. Elles sont actuellement de retour au foyer, 2 résidentes ont trouvé un logement indépendant à partir du 1^{er} juin et 2 victimes, déjà suivies en ambulatoire, ont intégré le foyer début juin. Au 1^{er} juin nous avons donc 8 victimes dans le foyer et 4 dans les studios de transition.

Nous poursuivons le travail avec les bénéficiaires autour des croyances et des sorts jetés. Un entretien a eu lieu avec un pasteur évangélique de l'église « Omega fire » fréquentée par un grand nombre de bénéficiaires. Le discours est très culpabilisant de la part du pasteur sur tout ce qu'il considère comme œuvre du diable (homosexualité, prostitution, etc.). Parallèlement, nous proposons aux bénéficiaires qui souhaitent sortir de l'emprise du sort, un travail avec le Dr. Makaci et les personnes qu'il a formées, pour retrouver le pouvoir sur leur vie.



Plaidoyer

Nous avons diffusé auprès de nos partenaires de la Table Ronde une note concernant les victimes en infraction à la LEI/CP (exercice illicite de la prostitution ou autre activité lucrative) Cette problématique a été aussi évoquée lors de la Réunion des responsables des tables rondes cantonales à Berne.

Nous sommes en train de finaliser une procédure entre ASTREE – la Police et le Service de l'Emploi pour la détection et orientation des victimes potentielles d'exploitation de la force de travail

Formation des professionnelles, sensibilisation du grand public

Plusieurs formations ont été annulées à cause de la crise, notamment une formation pour les inspecteurs du travail et une formation auprès des intervenants de l'EVAM. Nous poursuivons notre collaboration avec l'EESP, deux demi-journées de formation pour les étudiants en travail social auront lieu cet automne

ASTREE fête ses 5 ans d'existence en 2020. Nous avons pour projets d'organiser une série d'interventions sous forme de sensibilisation ou de cours dans le milieu académique, une pièce de théâtre, etc. En raison de la pandémie, nous avons dû modifier le programme en tenant compte des directives sanitaires. Nous nous concentrerons sur la réalisation d'un ouvrage sur la traite des êtres humains avec des contributions de spécialistes de la traite ou de personnalités qui ont contribué à la création d'ASTREE. L'ouvrage sera édité et diffusé par une maison d'édition vaudoise « Antipodes ».

Nouveautés/problèmes concernant l'identification des victimes

Pour renforcer la détection et la prise en charge des victimes de traite mineures et des victimes d'exploitation de la force de travail, deux groupes de travail ont vu le jour : un groupe de travail avec la Police cantonale (BMRI), la Police municipale, le Service de Protection des Mineurs (SPJ), l'Office des Curatelles (OCPT), Fleur de Pavé et un groupe de travail avec la Police cantonale (BMRI) et le Service de l'Emploi. Ce travail n'a pas pu être finalisé à cause de la crise

Octroi des autorisations de séjour

De manière générale nous remarquons un durcissement des décisions en matière de séjour pour les victimes de traite. Certaines demandes sont en suspens depuis plusieurs mois et ceci malgré nos rencontres et sollicitations vis-à-vis du SPOP. Nous avons eu une première décision négative suite à une demande de prolongation de permis selon LEI. Une demande de permis LEI pour une victime qui avait reçu une décision de renvoi DUBLIN a été refusée mais elle a été réadmise en procédure nationale car le délai de renvoi de 6 mois était expiré.

Nouveautés sur la traite pour l'exploitation de la force de travail

Nous constatons toujours une difficulté à faire valoir les cas d'exploitation de la force de travail dans le cadre de la procédure pénale et ceci malgré les nombreux éléments de preuve et la gravité des faits



Nouveautés concernant l'accès à la justice

Plus d'une trentaine de procédures pénales en cours suite à des plaintes déposées par des victimes suivies à ASTREE. Une prochaine audience de jugement pour une victime prise en charge par ASTREE aura lieu le mardi 14 juillet 2020 et le mercredi 15 juillet 2020. Une lecture de jugement doit intervenir le lendemain. La DIRIS souhaite préparer une communication pour faire connaître le travail d'ASTREE au moment d'une seconde condamnation.

AO et AAP/05.06.2020